
Enjeux, idéaux et réalités de l'architecture conventuelle féminine à l'époque moderne

Julie Piront

🔗 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=431>

Référence électronique

Julie Piront, « Enjeux, idéaux et réalités de l'architecture conventuelle féminine à l'époque moderne », *Les Carnets du LARHRA* [En ligne], 1 | 2015 | 2018, mis en ligne le 23 mai 2019, consulté le 26 juillet 2022. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=431>

Enjeux, idéaux et réalités de l'architecture conventuelle féminine à l'époque moderne

Julie Piront

PLAN

Clôture et implantation urbaine : enjeux sociaux de l'architecture conventuelle

L'ordre des annonciades célestes

Sources pour l'étude architecturale des couvents

Les vestiges

Les écrits

L'iconographie

Les idéaux des annonciades célestes

Les réalités de l'architecture urbaine

TEXTE

- 1 L'architecture conventuelle est un objet de recherche riche d'enseignements, en particulier lorsqu'il est inscrit dans une perspective historique. La multiplication des établissements religieux (surtout féminins) aux Temps Modernes et les constructions qui en découlent sont révélatrices des préoccupations religieuses, mais aussi sociales et artistiques de leur temps.
- 2 Quelle est la part de choix et de contraintes qui façonne ces bâtiments ? Quels sont les objectifs des religieuses, leurs idéaux architecturaux ? Comment s'adaptent-ils aux limites du foncier urbain et au budget de la communauté ? Que révèle l'architecture de ces couvents sur les préoccupations de leurs occupantes, des autorités ecclésiastiques et de la société qui les entoure ? Ces questions sont envisagées ici au travers d'un cas concret : celui des annonciades célestes, ordre de chanoinesses régulières fondé au début du ^{xvii}^e siècle en Italie. Cette communication prend appui sur les résultats de ma thèse de doctorat en histoire de l'art, soutenue en décembre 2013 à l'Université catholique de Louvain en Belgique¹.

Clôture et implantation urbaine : enjeux sociaux de l'architecture conventuelle

- 3 Depuis 1563, les moniales et les religieuses sont confrontées au grand paradoxe que leur imposent les décrets du concile de Trente : vivre en étroite clôture tout en s'implantant en milieu urbain². Ces deux exigences contradictoires visent un enfermement des religieuses tout en les maintenant sous la surveillance des évêques. En outre, les remparts urbains offrent une protection supplémentaire aux religieuses. Aux yeux de l'Église catholique à dominante masculine, les femmes présentent des dangers pour les autres comme pour elles-mêmes, dangers auxquels seule la clôture offre à la fois un remède ascétique et une protection³.
- 4 Concrètement, les décrets du concile de Trente ne livrent aucune prescription en matière d'architecture. Plusieurs théoriciens ont donc élaboré des solutions architecturales qui permettent de combiner ces deux exigences. Ils ont tenté de proposer les agencements spatiaux les plus efficaces possibles pour maintenir la séparation physique des religieuses et de leur environnement social et urbain. Néanmoins, même l'ordre le plus étroitement cloîtré est amené à entretenir des contacts avec le monde qui l'entoure : il est donc nécessaire de prévoir une certaine perméabilité de la clôture par des ouvertures qui autorisent une communication minimale et la transmission d'objets⁴.
- 5 Le premier ouvrage qui fait date est publié en 1577 par Carlo Borromeo, archevêque de Milan (1560-1584), sous le titre *Instructiones fabricae et suppellectilis ecclesiae libri duo*⁵. Conjuguant les conceptions de la liturgie post-tridentine et des recommandations pratiques, cet ouvrage consacre deux chapitres à la construction des églises et des couvents de femmes. Avec une extrême minutie, Borromeo s'y attache à décrire les dispositifs de la clôture féminine : il prévoit l'emplacement et les dimensions de chaque porte, de chaque fenêtre et des murs qui marquent la frontière entre les espaces accessibles aux visiteurs et ceux réservés aux religieuses. Ces baies sont pourvues de barreaux, de grilles, de plaques de fer percées de petits trous et ten-

dus de toile noire, de serrures et de verrous. Il s'attarde aussi sur l'aménagement des pièces où se déroulent les échanges entre les religieuses et les personnes du monde extérieur. Ce sont les parloirs, le confessionnal ou encore le chœur des religieuses depuis lequel elles assistent à la messe, séparées des fidèles qui prennent place dans la nef. Si les parloirs et le confessionnal doivent être facilement accessibles depuis la rue, l'articulation du chœur des religieuses à l'église doit répondre à un double objectif, c'est-à-dire permettre aux religieuses de voir le Saint Sacrement sur le maître-autel tout en les dissimulant le plus possible. Pour ce faire, Carlo Borromeo suggère la formule de « l'église double » : le chœur des religieuses doit être idéalement situé dans l'axe de la nef, c'est-à-dire derrière l'autel. Une petite porte à l'arrière du tabernacle permet alors aux religieuses de voir le Saint Sacrement et deux grilles placées de part et d'autre de l'autel les laissent entendre la voix du prêtre officiant.

- 6 Tout en esquissant une norme théorique de l'architecture conventuelle féminine, Carlo Borromeo a bien conscience que la traduction matérielle, concrète de cette norme oblige à certaines concessions. Un modèle architectural – pour être efficace – doit pouvoir être reproductible dans une large variété de situations et de contextes, c'est-à-dire faire preuve d'une certaine souplesse⁶. Ce traité laisse donc entrevoir une vision fonctionnelle de l'architecture, empreinte de bon sens, notamment en laissant une part de liberté aux architectes et commanditaires pour s'adapter aux possibilités du terrain⁷.
- 7 Diffusé à l'échelle internationale, cet ouvrage influence beaucoup d'autres, parus notamment en France aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Le père capucin Florent Boulanger⁸, le théologien Jean-Baptiste Thiers⁹ ou encore Sébastien Cherrier, chanoine régulier de la congrégation de Notre-Sauveur¹⁰, reprennent essentiellement les formules architecturales proposées par Borromée.
- 8 Au regard de ces textes principalement adressés aux directeurs spirituels des communautés et aux clercs, on pourrait s'attendre à ce que les complexes conventuels féminins soient un véritable vecteur de normes sociales et religieuses. Pourtant la confrontation entre les usages attendus et les usages réels montre que ces solutions ont trouvé une application assez relative dans les pratiques architectu-

rales des congrégations féminines telles que les visitandines¹¹, les carmélites¹² ou les annonciades célestes¹³.

L'ordre des annonciades célestes

9 L'ordre des annonciades célestes fut fondé à Gênes

10 Gênes

en 1604, par une dame de la petite noblesse, dénommée Vittoria Fornari (1562-1617)¹⁴. Les religieuses de cette congrégation prononcent les trois vœux religieux traditionnels (pauvreté, chasteté, obéissance) auxquels elles ajoutent le vœu d'une étroite clôture¹⁵.

11 Les modalités pratiques de cette clôture font l'objet d'un long chapitre au sein de la règle de l'ordre. Elle empêche toute entrée et toute sortie sans l'autorisation des supérieurs, c'est-à-dire l'évêque ou la prieure de la communauté. Elle restreint également le nombre des visites de la famille à six par an. La règle prévoit que ces visites se déroulent dans les parloirs, les pièces sont divisées en deux par une cloison qui sépare les religieuses de leurs visiteurs. Du côté des religieuses, cette grille est munie de volets : les religieuses peuvent parler trois fois avec les volets ouverts permettant ainsi aux visiteurs de les voir et trois fois avec les volets fermés, ce qui n'autorise alors qu'une communication auditive¹⁶.

12 Outre cette clôture sévère, les annonciades célestes se caractérisent également par leur dévotion envers le Verbe Incarné, en particulier au moment de l'Annonciation¹⁷. Leur costume bleu et blanc fait d'ailleurs référence à l'habit de la Vierge¹⁸ et les distingue de l'ordre des annonciades dites rouges, fondées en France au début du XVI^e siècle par Jeanne de Valois¹⁹.

13 Chaque communauté d'annonciades célestes ne peut dépasser en principe le nombre de 40 religieuses²⁰. Cette prescription de la règle est un élément important pour l'étude architecturale puisqu'elle donne la mesure des besoins de la communauté, notamment en termes d'espace bâti.

14 En comparaison avec d'autres ordres religieux féminins contemporains, comme les visitandines²¹ par exemple, l'expansion des annonciades célestes est restée très modeste. À la fin du XVIII^e siècle, tout au

plus pouvait-on compter une cinquantaine de communautés d'annonciades célestes en Europe.

Sources pour l'étude architecturale des couvents

Les vestiges

- 15 Suite à la suppression des ordres religieux qui survient globalement en Europe à la fin du XVIII^e siècle, les complexes conventuels ont presque tous changé de fonction et ont donc subi des transformations plus ou moins profondes. À l'heure actuelle, la moitié des couvents des annonciades célestes est conservée, mais à des taux très variés allant du complexe conventuel complet à un simple piédroit de porte d'entrée.
- 16 Lorsque les bâtiments ont complètement été démolis, il a fallu faire face à une architecture que l'on peut qualifier de « fantôme », dont la matérialité a disparu²². Néanmoins, leur étude demeure possible grâce à d'autres sources qui permettent d'en reconstituer les principales caractéristiques (plan, volumes, percement, matériaux).

Les écrits

- 17 Conservées dans les dépôts publics (archives municipales, départementales, nationales) ou dans des collections privées (notamment les communautés religieuses²³), les sources écrites se sont révélées très abondantes. Au sein de cette masse documentaire, les écrits des annonciades célestes sont particulièrement intéressants pour les chercheurs, notamment pour les historiens de l'architecture. Au travers de leurs narrations (chroniques, récits de fondation, biographies de religieuses), les religieuses se positionnent souvent en historiennes de leurs bâtiments, relatant les principales étapes de la construction, depuis leur installation dans une maison jusqu'à l'achèvement d'un couvent digne de ce nom. Plus qu'une relecture de faits, ces sources manuscrites – et donc destinées avant tout à un usage interne – permettent d'approcher au plus près des pensées des religieuses, de leurs besoins et de leurs aspirations, voire de leur conception de leur

cadre de vie et leur rapport au « monde extérieur ». Ces textes font entendre la voix des commanditaires. En outre, les archives comptables (registres de comptes et des dépenses) et les documents de gestion (registre des actes capitulaires où sont consignées les décisions du chapitre, notamment en matière de construction) produits par les communautés informent sur la durée, le coût du chantier, le programme architectural et parfois même sur les noms des constructeurs. Complémentaires aux sources narratives, ces documents permettent de saisir l'enjeu économique qui conditionne lui aussi les bâtiments conventuels.

- 18 Parallèlement, les écrits émanant des instances extérieures livrent un autre point de vue sur les bâtiments. Les autorités municipales sont concernées par l'alignement des façades, tandis que les évêques contrôlent la discipline et veillent au bien-être des religieuses qui garantissent l'avenir des communautés : à ce titre, le cadre architectural fait l'objet d'une certaine attention. Au moment de la suppression des communautés (fin XVIII^e siècle-début XIX^e siècle), des inventaires, des estimations et des descriptions précises des biens immobiliers du couvent précèdent les procès-verbaux de ventes. Enfin, à partir du XIX^e siècle globalement, d'autres fonds d'archives prennent le relais pour documenter l'histoire des bâtiments en fonction de leur réaffectation (écoles, casernes, dépôt municipaux, ...).

L'iconographie

- 19 Les sources iconographiques sont tout aussi diversifiées que les sources écrites. Les plans, projetés ou relevés, permettent de se faire une idée très précise de l'étendue du complexe conventuel, de l'agencement de différentes ailes et parfois, de leur affectation spécifique (parloirs, église, chœur des religieuses, cellules, réfectoire, etc.). Toutefois, ces plans ne sont pas systématiquement conservés pour l'ensemble des couvents des annonciades célestes. Généralement gravés, les plans des villes sont souvent stéréotypés, mais ils indiquent l'emplacement du couvent au sein de la trame bâtie et permettent de le situer par rapport aux principaux pôles politiques et spirituels de la cité. Enfin, pour les périodes plus récentes, quelques clichés des anciens bâtiments sont également conservés dans des collections particulières ou sous la forme de cartes postales.

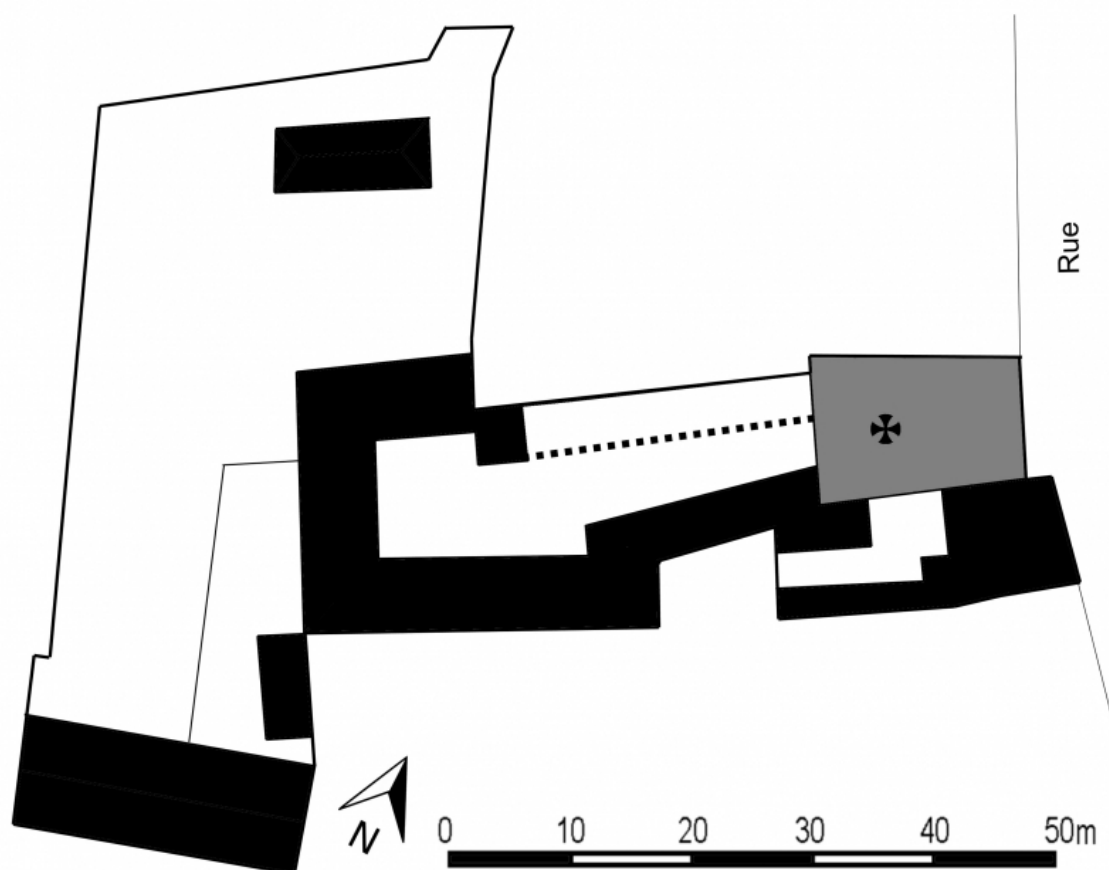
- 20 Toutes ces sources doivent bien sûr être critiquées et considérées avec la prudence qui s'impose, mais elles offrent une véritable complémentarité, une diversité d'éclairages sur un même objet : une religieuse n'aura pas le même regard qu'un évêque, qu'un photographe ou qu'un architecte sur le couvent, mais c'est probablement cette multiplicité de points de vue qui permet d'approcher au plus près de la réalité de l'architecture conventuelle urbaine.

Les idéaux des annonciades célestes

- 21 Si certaines communautés ont protesté contre l'application de la stricte clôture²⁴, les annonciades célestes l'ont intégrée d'emblée et l'ont revendiquée à la fois comme un marqueur identitaire et comme un mode de vie profondément lié à leur dévotion envers le Verbe Incarné. Le bâti conventuel devient l'expression d'une identité spirituelle, mais aussi et surtout féminine²⁵. Plus encore, la clôture stricte de ces femmes leur offre paradoxalement un moyen de s'affranchir des obligations sociales et familiales auxquelles elles seraient soumises en tant qu'épouse et mère : l'enceinte conventuelle, les grilles et les portes délimitent dès lors un espace de liberté.
- 22 Considérant cette obsession de la stricte clôture chez les annonciades célestes, on ne s'étonnera donc pas que les recommandations architecturales contenues dans leur règle soient presque limitées aux seuls dispositifs de la clôture, aux dimensions des fenêtres, des grilles et des volets percés de trous et tendus de toiles noires²⁶, conformément aux prescriptions de Carlo Borromeo. Mais contrairement à ce dernier, la règle des annonciades célestes ne traite nullement du plan de l'édifice ni de l'agencement des espaces intérieurs.
- 23 Face à ce silence de la règle, les communautés se sont naturellement tournées vers la maison-mère de Gênes en espérant trouver auprès d'elle des conseils pratiques pour la construction de leurs bâtiments. La correspondance²⁷ envoyée à Gênes révèle le désir des communautés de se conformer à un modèle architectural²⁸, ainsi à Saint-Mihiel en Lorraine :

- 25 Dans d'autres congrégations organisées de manière plus centralisées, l'élaboration d'un plan-type par les fondateurs de l'ordre fournit un modèle dès les origines. Ce plan idéal, joint notamment à la règle des visitandines (ill. 1) ou des carmélites déchaussées³¹, guide les choix qui sont opérés sur le terrain et assure une certaine uniformité dans la production architecturale de l'ordre. Ces plans-types représentent généralement le rez-de-chaussée et le premier étage. Ils permettent de visualiser l'agencement global des ailes, disposées en carré autour d'un cloître et reliées par quatre galeries ouvertes sur un jardin intérieur.

III. 2 : Restitution du plan-masse du couvent des annonciades célestes d'Hildesheim en 1828

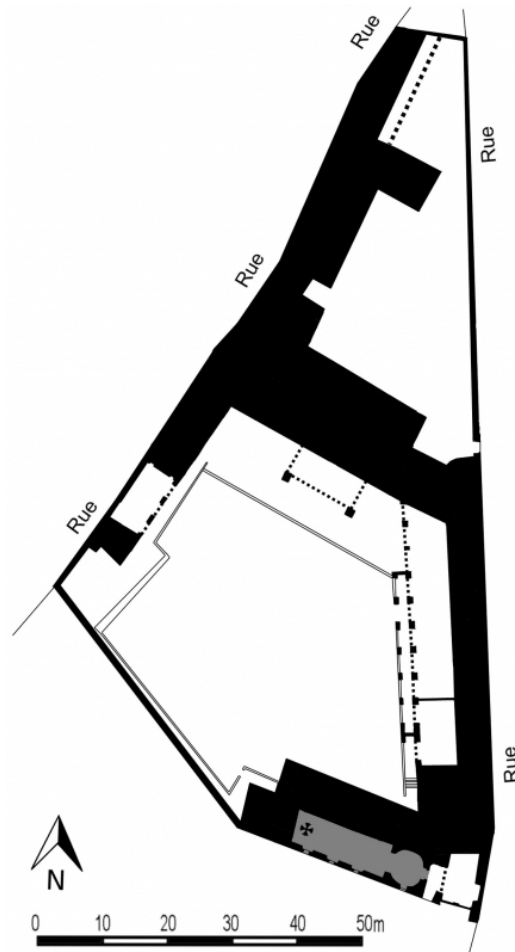


Croquis de l'auteur, d'après le plan de situation du couvent conservé aux archives diocésaines d'Hildesheim, inv. 30, n°32, p. 7

- 26 Le cloître relève de la tradition architecturale du monachisme, représenté déjà sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall au VIII^e siècle³². Cet es-

pace fermé renvoie aussi à « l'hortus conclusus », le « jardin clos », lieu cerné de murs pour privilégier la relation à Dieu³³. Les annonces célestes n'échappent pas à cet héritage monastique. Le cloître est l'objectif architectural à atteindre, mais dans la mesure du possible. Le témoignage des religieuses d'Hildesheim (Allemagne), établies en 1668, en est révélateur : la forme du terrain les empêcha d'édifier « *un couvent formé avec les 4 costez d'un cloistre, [la parcelle] n'estant pas une place quarrée, mais longue et estroicte* »³⁴. La restitution du plan du couvent au ^{xix}^e siècle traduit clairement les contraintes du parcellaire urbain (ill. 2). Mobilisant le front de rue, l'église et les parloirs ont été construits rapidement après l'installation de la communauté, c'est-à-dire entre 1669 et 1670. Faute de pouvoir gagner de l'espace en bord de rue, l'extension des bâtiments s'est opérée dans un second temps vers les jardins situés à l'arrière. Au ^{xviii}^e siècle, les religieuses édifièrent un ample corps en U, abritant au rez-de-chaussée des pièces communautaires plus spacieuses et à l'étage, des cellules individuelles qui sont prescrites par la règle. Le nouveau bâtiment était connecté à l'église par une galerie ouverte sur une cour intérieure.

III. 3: Restitution du plan-masse du premier couvent des annonciades célestes de Gênes au XIX^e siècle



Croquis de l'auteur, d'après le projet de l'ingénieur Alessandro Tellardi, conservé aux Archives historiques de la commune de Gênes, Fonds de l'administration municipale (1860-1910), n°1027-1

- 27 Comme beaucoup d'autres complexes, le couvent de la maison-mère de Gênes n'adoptait pas la forme du cloître. Construit en plusieurs phases sur une parcelle triangulaire à la convergence de deux rues, son plan est même particulièrement irrégulier (ill. 3). Pourtant, il est nécessaire de rappeler que cet ensemble conventuel était considéré par toutes les communautés de l'ordre comme un modèle architectural. Où son influence s'est-elle dès lors exprimée ? L'analyse de l'ensemble des couvents des annonciades célestes a révélé qu'ils se distinguaient tous les uns des autres. Même si des tendances générales ont pu être dégagées, il n'existait pas deux couvents qui adoptaient strictement la même organisation³⁵. Il faut donc supposer que les

plans ou les dessins envoyés par Gênes ont servi de guides pour la distribution intérieure des pièces, la fabrication des grilles ou encore leur position au sein du complexe conventuel.

- 28 Manifestement, les contraintes urbaines qui pèsent sur l'architecture conventuelle, ont souvent pris le pas sur les désirs des annonciades célestes, les obligeant parfois à renoncer au plan traditionnel en cloître.

Les réalités de l'architecture urbaine

- 29 Conformément aux décrets du concile de Trente, les annonciades célestes se sont installées exclusivement en milieu urbain, non sans inconvénient. Le réseau viaire, la densité des constructions au sein de l'enceinte urbaine, la forme de la parcelle initiale et les opportunités d'acquérir les terrains contigus sont autant de paramètres qui façonnent les bâtiments : l'orientation de l'église, l'emplacement des espaces accessibles au public (parloirs, église) et des ailes réservées aux religieuses sont influencés par les contraintes du site.
- 30 La distribution intérieure des pièces sera elle aussi conditionnée par l'organisation des corps de bâtiment, tout en faisant l'objet d'une attention toute particulière en raison de la clôture qui sépare physiquement les religieuses du prêtre et des visiteurs. Pour rappel, Carlo Borromeo préconisait de construire idéalement le chœur des religieuses derrière l'autel de l'église. Comme chez les visitandines³⁶, cette recommandation n'a trouvé qu'un écho très relatif dans la production architecturale des annonciades célestes. Seule une dizaine de couvents ont adopté le système du chœur axial, tandis que plus d'une vingtaine a eu recours au chœur latéral, ce qui peut sans doute s'expliquer par l'espace disponible ou non sur la parcelle³⁷.
- 31 Les limites budgétaires entrent également en jeu lorsqu'émergent les projets d'acquisition d'une maison, d'un terrain, puis d'édification de nouvelles ailes, voire de reconstruction du couvent. Les revenus des annonciades célestes reposent en premier sur les dots des nouvelles recrues fixées par l'évêque et dont le montant varie d'une ville à l'autre. À cela s'ajoutent des rentes et des dons privés. Pour boucler leur budget, certaines communautés louent des maisons à des parti-

culiers. D'autres vendent les récoltes de leur potager ou perçoivent les bénéfices de leurs terres agricoles situées dans les campagnes environnantes³⁸. Au sein de l'ordre, certaines communautés d'annonciades célestes s'en sortent mieux que d'autres, mais au regard des communautés de visitandines installées dans la même ville (par exemple Paris³⁹ ou Annecy⁴⁰), elles vivent rarement dans l'opulence. À partir du milieu du XVIII^e siècle, trois communautés (Lyon, Tours et Avignon) ont été fermées par les supérieurs en raison de leur endettement, tandis que d'autres ne doivent leur salut qu'à l'aide apportée par la « Commission des réguliers et des secours » qui est créée à Paris en 1727⁴¹. À Tours, les difficultés financières transparaissent dans les bâtiments : jusqu'à la suppression de la communauté en 1772, le couvent se compose d'une simple succession de maisons particulières le long de la rue, visibles sur le plan cadastral de la ville : faute de ressources, les religieuses n'ont pu construire qu'une ou deux nouvelles ailes dans les jardins⁴². À l'inverse, la richesse se perçoit souvent dans la décoration intérieure des bâtiments, notamment dans le second couvent de l'ordre à Gênes où le chœur des religieuses est orné de stucs et de fresques en trompe-l'œil (ill. 4).

III. 4 : Vue intérieure du chœur des religieuses dans le deuxième couvent des annonciades célestes de Gênes, vers 1950



Monastero della Santissima Annunziata ed Incarnazione (San Cipriano)

- 32 Si l'église de Steyr (Autriche) déploie un décor qui laisse lui aussi peu de doute sur l'aisance du groupe (ill. 5), la sobriété des parties conventuelles traduit une forme de modestie. À Besançon, les annonciades célestes confient la reconstruction de la façade de leurs paroissiens à l'architecte Charles-François Longin et le projet est soumis à la municipalité pour approbation en août 1784.

III. 5 : Ancienne église des annonciades célestes de Steyr, état actuel



Cliché auteur

- 33 D'emblée, les autorités reprochent la monotonie de la façade, à laquelle l'architecte répond qu'un « architecte prudent doit faire attention aux qualités de celui pour qui il bâtit : il seroit indécent de proposer une façade élégante décorée de fronton, balustrades, etc à de pauvres religieuses qui en tout doivent garder la monotonie »⁴³. Le parti architectural retenu doit donc s'accorder à sa fonction et au statut des occupantes, c'est-à-dire faire preuve de convenance et de bienséance, deux termes qui sont définis par l'architecte Jacques-François Blondel dans son *Cours d'architecture*⁴⁴.

On dit qu'un bâtiment a de la convenance, lorsqu'on a remarqué que sa disposition extérieure & les principales parties de sa décoration sont absolument relatives à l'objet qui a donné lieu à ériger l'édifice, lorsque l'esprit de convenance y préside, que la bienséance est y exactement observée, que l'Ordonnateur a prévu dans toute son ordonnance, le style & le caractère dont il devoit faire choix, pour ex-

primer en particulier dans l'embellissement de nos Temples, de la décence [...]. Un édifice doit, au premier regard, s'annoncer pour ce qu'il est ⁴⁵.

34 La bienséance concerne quant à elle la décoration de l'édifice :

En architecture on se sert du terme de bienséance pour désigner l'assortiment du style de l'ordonnance avec le choix des ornements. Par exemple, c'est manquer à la bienséance, que de faire usage d'attributs profanes dans les monuments sacrés [...], d'employer une multitude de membres d'Architecture où la simplicité doit avoir le pas ⁴⁶.

35 Ces notions de « caractère », « style », « bienséance » sont importantes pour comprendre l'architecture à l'époque moderne. Elles montrent combien la composition d'une façade et le traitement de son décor ne sont pas laissés au hasard, mais relèvent d'une conception de l'architecture comme le reflet matériel de la société urbaine au sein de laquelle participent – malgré elles – les communautés religieuses féminines.

36 Comme d'autres typologies architecturales, le couvent résulte d'une interaction entre les souhaits des commanditaires, les enjeux sociaux, économiques et spirituels et les contraintes matérielles des chantiers de construction en milieu urbain. Dans le cas des communautés religieuses féminines, les enjeux sont particulièrement prégnants depuis que le concile de Trente a réaffirmé la double nécessité d'enfermer les femmes dans une stricte clôture tout en les obligeant à vivre en milieu urbain sous le contrôle des évêques et de la société civile. Les congrégations féminines doivent donc sans cesse relever le défi de concilier esprit de retraite et insertion dans le monde.

37 Au sein de la multitude des ordres féminins fondés dans le sillage du concile de Trente, les annonciades célestes se caractérisent par leur costume et leur spiritualité, mais surtout par leur obsession de la stricte clôture. Les recommandations de leur règle se résument à une série de prescriptions très minutieuses des grilles fermées de volets, des portes à serrures multiples, du tour qui pivote dans le mur pour transmettre des objets. Autant de dispositifs qui divisent les espaces intérieurs du couvent, mais aussi lui confèrent une allure de « forteresse monastique » avec ses fenêtres à barreaux et ses hauts murs.

Ces infrastructures qui matérialisent la clôture des religieuses sont véhiculées par les écrits de quelques théoriciens et par la règle de l'ordre comme les principales préoccupations à accorder au matériel, au visible puisqu'elles sont indispensables aux religieuses, comme au monde extérieur.

- 38 Face à l'idéal de la clôture, l'installation en milieu urbain pose un problème majeur aux annonciades célestes qui doivent trouver des solutions concrètes pour construire leurs couvents. Si certains ordres ont bénéficié d'un plan-type mis au point par les fondateurs, les annonciades célestes ont géré au cas par cas les questions liées aux formes et à la mise en œuvre des bâtiments. Le plan du couvent génois, érigé au rang de modèle et rêvé comme un idéal architectural par toutes les annonciades, malgré son évidente hétérogénéité, n'a pas concrètement permis de produire une architecture normalisée ni de favoriser une esthétique particulière. La diversité des réalisations architecturales bâties pour et parfois par les annonciades célestes montre leur grande capacité d'adaptation aux possibilités offertes par chaque parcelle.
- 39 Bien qu'ils prétendent précisément s'en détacher, les complexes conventuels et les communautés qu'ils abritent s'inscrivent dans un espace urbain et dans une société avec laquelle ils interagissent. Sur le terrain, la réalité économique des chantiers et les contraintes inhérentes aux parcellaires urbains prennent souvent le pas sur les idéaux des annonciades célestes, mais elles n'ont pas empêché les religieuses de se forger un imaginaire architectural dont leurs écrits témoignent encore⁴⁷.

NOTES

1 Julie PIRONT, *Empreintes architecturales de femmes sur les routes de l'Europe : étude des couvents des annonciades célestes fondés avant 1800*, thèse de doctorat inédite en histoire de l'art, Université catholique de Louvain, 2013.

2 Giuseppe ALBERGIO (dir.), *Le magistère de l'Eglise. Les Conciles œcuméniques*, t. II-2. *Les décrets : De Trente à Vatican II*, éd. fr. sous la dir. d'André DUVAL et ALII, Paris, 1994, p. 1581.

- 3 Marie-Élisabeth HENNEAU, « Les débats relatifs à la clôture des moniales aux XVII^e et XVIII^e siècles. Discours croisés entre deux mondes », dans Isabelle HEULLANT-DONAT, Julie CLAUSTRE, Élisabeth LUSSET (dir.), *Enfermements : le cloître et la prison* (VI^e-XVIII^e s.), Paris, 2011, p. 261.
- 4 Philippe GUIGNET, « De la clôture et de ses usages », *Histoire, économie et société*, 2005-3, p. 324 ; voir aussi Marie-Élisabeth HENNEAU, « La clôture chez les cisterciennes du pays mosan : une porte entr'ouverte... », dans *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours [actes du deuxième colloque international du CERCOR, Poitiers, 1988]*, Saint-Etienne, 1994, p. 615-633.
- 5 Les « Instructions » de Carlo Borromeo ont été rééditées par Paola BAROCCHI (dir.), *Tratti d'arte del cinquecento fra manierisme e controriforma*, 3. C. Borromeo – Ammannati – Bocchi – R. Alberti – Comanini, Bari, 1962, p. 1-113.
- 6 Comme l'a démontré Saverio STURM, *L'architettura dei Carmelitani scalzi in età barocca*. 1, *Principii, norme e tipologie in Europa e nel Nuovo Mondo*, Rome, 2006, p. 9.
- 7 Carlo Borromeo concède notamment que les églises ne soient pas orientées si la parcelle ne le permet pas. Paola BAROCCHI (dir.), *op.cit.*, p. 86-87.
- 8 Florent BOULANGER, *Traitez de la closture des religieuses : leur enseignant l'obligation que toutes y ont ; Pourquoi elles en peuvent sortir ; qui y entrer et avoir accez aux Parloirs. Avec un sommaire de tout, pour celles qui la gardent étroitement, très utiles à tous ceux qui ont la charge de leur conduite*, Paris, 1629. Une notice biographique de Florent Boulanger a été publiée dans Pierre MORACCHINI, « Notes sur les origines des récollets de France parisienne », dans *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé* (Travaux et recherches du C.E.R.CO.R., 18), Saint-Etienne, 2005, p. 471.
- 9 Jean-Baptiste THIERS, *Traité de la clôture des religieuses où l'on fait voir par la tradition et les sentimens de l'Église que les religieuses ne peuvent sortir de leur clôture, ni les personnes étrangères y entrer, sans nécessité*, Paris, 1681.
- 10 Sébastien CHERRIER, *Histoire et pratique de la clôture des religieuses selon l'esprit de l'Eglise et la jurisprudence de France*, Paris, 1764.
- 11 Laurent LECOMTE, « La fortune des Instructiones de saint Charles Borromée en France : le programme architectural de la Visitation », dans Sabine

FROMMEL et Flaminia BARDATI (dir.), *La réception des modèles cinquecenteschi dans la théorie des arts français au XVIII^e siècle*, Genève, 2010, p. 237-256.

12 Laurent LECOMTE, « 'L'église intérieure' : le chœur des religieuses en France à l'époque post-tridentine », dans Sabine FROMMEL et Laurent LECOMTE (dir.), *La place du chœur. Architecture et liturgie du Moyen Age aux Temps Modernes* [Actes du colloque de l'EPHE, Paris, 2007], Paris, 2012, p. 205.

13 Julie PIRONT, *op. cit.*, p. 331-333.

14 Parmi les multiples récits de la vie de Vittoria Fornari publiés depuis le 17^e siècle, citons : Ferdinando MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. fr. par le père jésuite Guyon, Lyon, 1631 ; Fabio Ambrosio SPINOLA, *Vie de la Mère Marie-Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade Céleste*, trad. fr. par le père jésuite Charles le Breton, Paris, 1662 ; Pierre COLLET, *Vie de la vénérable mere Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre des annonciades célestes, avec l'abrégé de la vie de la vénérable mere Marie-Magdeleine Lomellini Centurion, religieuse du même Ordre ; et d'Étienne Centurion, décédé prêtre religieux de la Congrégation des Clercs Réguliers, dits Barnabites*, Paris, 1771 ; Ferdinand DUMORTIER, *Compendio della vita della beata Maria-Vittoria De Fornari Strata, fondatrice delle Annunziate celesti in Genova (1562-1617)*, Gênes, 1918 ; « Fornari (Maria Vittoria) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 17, Paris, 1971, col. 1095 ; Urbino BONZI DA GENOVA, « Mémoire autobiographique de la Bienheureuse Marie Victoire de Fornari Strata », *Revue d'ascétique et de mystique*, n°72, 1937, p. 394-403 ; Paolo FONTANA, *Memoria e santità. Agiografia e storia nell'ordine delle annunziate celesti tra Genova e l'Europa in antica regime*, Rome, 2008.

15 *Constitutions des reverendes meres du Monastere de l'Annonciade de Gennes, fondées l'année de nostre salut 1604*, Paris, 1626, p. 23-28, 42-43 et 93-94.

16 *Ibid.*, p. 43-67 et 72-77.

17 *Ibid.*, p. 16-17. Voir aussi les *Méditations sur les constitutions des religieuses de l'ordre de l'Annonciade Celeste*, Lyon, 1688.

18 *Constitutions des reverendes meres du Monastere de l'Annonciade de Gennes, fondées l'année de nostre salut 1604*, Paris, 1626, p. 28.

19 Sur les annonciades de France, voir notamment Dominique DINET, Pierre MORACCHINI et sœur Marie-Emmanuel PORTEBOS, *Jeanne de France et l'Annonciade* [Actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris, 2002], Paris, 2004.

20 *Constitutions des reverendes meres du Monastere de l'Annonciade de Gennes, fondées l'année de nostre salut 1604*, Paris, 1626, p. 20-22.

21 Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, les visitandines ont établis 124 couvents dans les seules limites du royaume de France. Dominique JULIA, « L'expansion de l'ordre de la Visitation aux 17^e et 18^e siècles », dans *Visitation et visitandines aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles* [Actes du colloque international du CERCOR, Annecy, 1999], Saint-Etienne, 2001, p. 115-176.

22 Julie PIRONT, « Étudier l'architecture-fantôme : concept et méthodologie appliquée aux couvents disparus », *L'année Mosaïque. Revue des jeunes chercheurs en sciences humaines*, 2015 (sous presse).

23 Les principaux dépôts privés des archives des annonciades célestes sont actuellement la maison-mère de Gênes implantée à San Cipriano (banlieue de Gênes) et au dépôt d'art sacré à Langres qui occupe une partie des bâtiments de l'ancien couvent des annonciades célestes.

24 Voir notamment Geneviève REYNES, *Couvents de femmes. La vie des religieuses cloîtrées dans la France des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles*, Paris, 1987, p. 201-202 ; Pierre MORACCHINI, « La mise sous clôture des sœurs grises », dans *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours* op. cit., p. 635-658 ; Marie-Élisabeth HENNEAU, « Les débats relatifs à la clôture des moniales aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Discours croisés entre deux mondes », dans Isabelle HEULLANT-DONAT, Julie CLAUSTRE et Élisabeth LUSSET (dir.), *Enfermement...*, op. cit., p. 261-274.

25 Marie-Élisabeth HENNEAU, « Notion d'identité(s) et monde régulier. Quelques réflexions au regard d'un ordre de contemplatives à l'époque moderne », *Trajecta*, vol. 18, 2009-3, p. 195-208.

26 *Constitutions des reverendes meres du Monastere de l'Annonciade de Gennes, fondées l'année de nostre salut 1604*, Paris, 1626, p. 39-40 et 78-79.

27 Ces lettres sont essentiellement conservées auprès des annonciades célestes de Gênes, établies aujourd'hui au Monastero della Santissima Annunziata e Incarnazione à San Cipriano, dans la banlieue génoise. D'autres lettres sont également connues sous la forme de copies manuscrites, réalisées au début du ^{xx}^e siècle par les annonciades célestes de Langres et compilées en registres. Ces « cahiers de fondation » sont conservés au dépôt d'art sacré à Langres.

28 Ce désir de reproduire un cadre architectural s'inscrit dans une volonté plus large de tendre vers une parfaite observance de la règle en se confor-

mant aux pratiques de la maison-mère. C'est d'ailleurs pour ces raisons que les « coutumes » des annonciades célestes de Gênes sont traduites à partir de 1625, imprimées et diffusées auprès des autres communautés. *Coutumes et exercices qui se pratiquent au monastère de l'Annonciade de Gênes*, s. l., 1640.

29 San Cipriano, Monastero della Santissima Annunziata ed Incarnazione, Fondations n°36 : *Bref relation de la fondation du monaster de la Tres sainte annontiad de Genne fondee a saint mihiel en lorrain le vingte et unime novembre mil six cens dix neuf*, vers 1630, non paginé.

30 Julie PIRONT, *op. cit.*, vol. 1, p. 288-291.

31 *Coutumier et Directoire pour les sœurs religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Paris, 1628 ; *Cérémonial pour l'usage des religieuses carmelites des-chaussees de l'ordre de Nostre Dame du Mont Carmel erigé en France selon la premire Regle*, s.l., 1659.

32 Maurice ESCHAPASSE, *L'architecture bénédictine en Europe*, Paris, 1963, p. 14-20 ; John-Henry NEWMAN, Raymond OURSEL et Léo MOULIN, *L'Europe des monastères*, La-Pierre-qui-vire, 1985, p. 159-162.

33 Philippe GUIGNET, « De la clôture et de ses usages », dans *Histoire, économie et société*, Paris, 2005-3, p. 323.

34 Paris, Archives nationales, L 1040 (9) : *Récit français des principaux événements survenus au couvent des annonciades célestes de Hildesheim en 1668-1670*, ms, XVII^e siècle, p. 12v.

35 Julie PIRONT, *op.cit.*, vol. 1, p. 306-314.

36 Laurent LECOMTE, « La fortune des *Instructiones* de saint Charles Borromée en France : le programme architectural de la Visitation », dans Sabine FROMMEL et Flaminia BARDATI (dir.), *La réception des modèles cinquecenteschi...*, *op.cit.*, Genève, 2010, p. 237-256.

37 Julie PIRONT, *op.cit.*, vol. 1, p. 331-334.

38 *Ibid.*, p. 204-211.

39 Marie-Ange DUVIGNACQ-GLESSGEN, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1994, p. 173-198.

40 Roger DEVOS, *L'origine sociale des Visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles : vie religieuse féminine et société*, Annecy, 1973, p. 220.

41 Les archives de la Commission des Secours sont conservées aux Archives nationales de Paris, cote G9 77 à 171.

42 Tours, archives départementales d'Indre-et-Loire, G 197 : *Plan minute des Bains et fief des Bains en la ville de Tours* [entre 1779 et 1790] ; Sophie LAMIRAULT-SORIN, « Le couvent des annonciades célestes de Tours », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. 52, 2006, p. 235-243.

43 Arch. mun. Besançon, DD 20/135 : « Réponse aux observations de Monsieur le contrôleur de la cité, touchant le dessein de façade qui a été présenté à Messieurs les Vicomtes Mayeurs de ladite Cité Royale de Besançon » (23 août 1784).

44 Richard Louis CLEARY, *Jacques-François Blondel and the notion of architectural convenance*, mémoire de licence, Université de Wisconsin, 1977. Dans une perspective plus large, voir Werner SZAMBIEN, « Bienséance, convenance et caractère », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°18, 1985, p. 38-43.

45 Jacques-François BLONDEL, *Cours d'architecture ou Traité de la décoration, distribution & construction des bâtiments*, vol. 1, Paris, 1761, p. 389-390.

46 *Ibid.*, p. 389-390, note k.

47 J'ai abordé ce sujet au cours d'une communication présentée au colloque *Architectures fictives. Écriture et architecture de l'Antiquité à nos jours* (Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 23-25 octobre 2014), sous le titre « De la " pauvre estable " à la " petite merveille " : l'architecture conventuelle entre réalité matérielle et imaginaire spirituel au travers des écrits des annonciades célestes ». La publication des actes est programmée.

RÉSUMÉS

Français

Depuis 1563, les ordres religieux féminins sont confrontés au grand paradoxe que leur imposent les décrets du concile de Trente : vivre en étroite clôture tout en s'implantant en milieu urbain. Pour répondre à cette double exigence, quelques théoriciens – tels que Carlo Borromeo – ont proposé une série de recommandations architecturales derrière lesquelles transparaissent les enjeux religieux et sociaux de l'architecture conventuelle féminine. Mais l'installation d'un ordre cloîtré en ville ne se fait pas sans compris vis-à-vis des normes et des traditions du monachisme occidental : l'examen des vestiges et des sources (écrites et iconographiques) des complexes conventuels des annonciades célestes, ordre de chanoinesses régulières fondé en 1604 à Gênes, a révélé la diversité des réalisations architecturales liées aux contraintes inhérentes du terrain.

Cette communication envisage les différentes sources de l'étude architecturale des couvents féminins, avant de mener une réflexion sur les enjeux,

mais aussi les idéaux et les contraintes qui sous-tendent l'architecture conventuelle, au carrefour de l'histoire des femmes, de la religion, de la société et de la culture des Temps Modernes.

English

Since 1563, female religious orders are faced with the paradox imposed by the decrees of the Council of Trent: to live in streng enclosure while establishing in urban areas. To meet these two requirements, some theorists – such as Carlo Borromeo – proposed a series of architectural recommendations which reflected the religious and social issues of female monastic architecture. But the installation of a cloistered order in the city doesn't occur without compromising the standards and traditions of western monasticism: the study of the remains and (written and iconographic) sources of the conventual complexes of the “Annonciades célestes”, order of regular canonesses founded in 1604 in Genoa, revealed the diversity of architectural achievements related to constraints of the field.

This paper presents the different sources of the architectural study of female convents before reflecting on the issues, but also the ideals and constraints underlying the convent architecture at the crossroads of the history of women, religion, society and culture of Modern Times.

INDEX

Mots-clés

Histoire de l'architecture, Couvents, Femmes, Temps Modernes

Keywords

History of architecture, Convents, Women, Modern period

AUTEUR

Julie Piront

FRS-FNRS et Université de Liège, *Transitions*